

Question :

J'ai des proches qui vont venir de La France pour les vacances d'été, que me conseillez-vous, en ce qui concerne ce qui doit leur être enseigné de la religion, sachant qu'ils sont musulmans mais qu'ils ne maîtrisent pas la langue arabe et ne l'écrivent pas. Est-ce que je dois commencer par l'arabe et ensuite leur donner des livres ou leur enseigner le Tawhîd (l'unicité d'Allah) et ses diverses branches ou dois-je leur apprendre ce qui se rapporte à la prière, la purification, la Zakât et le jeûne? La durée de leurs vacances ne dépasse pas un mois et demi ou deux mois. Veuillez nous faire profiter de la manière dont on peut transmettre cette religion, peut-être soyons-nous des gens guidés et qui guident.

Réponse :

Si vous ne pouvez pas leur faire apprendre dans leur langue et que vous ne trouvez personne pour leur expliquer la religion en français, alors vous commencerez par leur enseigner l'arabe oralement puis l'écrit, dans la mesure qui leur permet d'apprendre les sujets de leur religion; et ce, selon cette Parole d'Allah (le Très-Haut): « **Allah n'impose à aucune âme une charge supérieure à sa capacité** » (*sourate La Vache, verset 286*). Et cela n'empêchera pas, de leur enseigner la purification visuellement, de les emmener à la mosquée pour la prière en groupe et de chercher des livres religieux dans leur langue, en particulier auprès du ministère des affaires religieuses ou du ministère de l'éducation.

Qu'Allah nous accorde la réussite et que la prière et le salut soient sur notre Prophète Mohammad, sa famille et ses compagnons.

Le Comité Permanent des Recherches Scientifiques et de la Délivrance des Fatwas (Al-Iftâ')

Membre	Membre	Vice-président du Comité	Président
Bakr Abou Zayd	Sâlih al-	'Abd-Allah ibn Ghadayân	'Abd-Al-Azîz Al Ach-Chaykh

